

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2025

N°DC-2025-59

Conseillers en exercice : 19	Présents : 17	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Validation du devis pour l'implantation d'un portillon entre la mairie et le jardin de la princesse

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi 26 septembre deux mille vingt-cinq.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Laurence MORVAN, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNAY, Mme Sandrine OLLIC, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

ABSENTS EXCUSES :

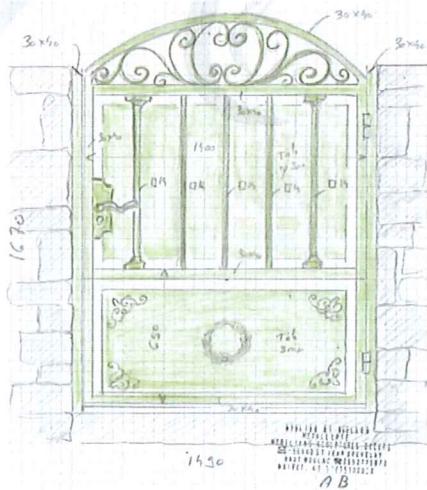
POUVOIRS : M. Sébastien CHENAIS donne pouvoir à M. Sébastien BOURDAIS et Mme Marie-Bernard BROUDIC donne pouvoir à M. Christian BARBIER

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure GAIN

Monsieur Daniel DURAND, adjoint, présente aux conseillers municipaux le devis chiffré de l'entreprise ATELIER ETINCELLES METALLERIE basé à Saint-Jean-Brévelay, pour la conception et la fabrication d'un portillon de style impérial 1490mm x 1660mm avec arc, barreaudage et soubassement tôlé.

Deux propositions de dessin sont présentées à l'assemblée. De l'avis général, le dessin B requiert un avis unanime.

Monsieur DURAND propose de retenir le second devis daté du 15.09.25 et dont le dessin est le suivant :



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** le devis n°08,2025,01(B) de l'entreprise Atelier Etincelles Métallerie pour un montant de 4 885€ T.T.C.
- **DIT** que le devis sera imputé à l'exercice 2025 du budget principal, compte 2131.
- **PRECISE** que les travaux seront réalisés au cours du 1^{er} trimestre 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

